



Contexte météorologique



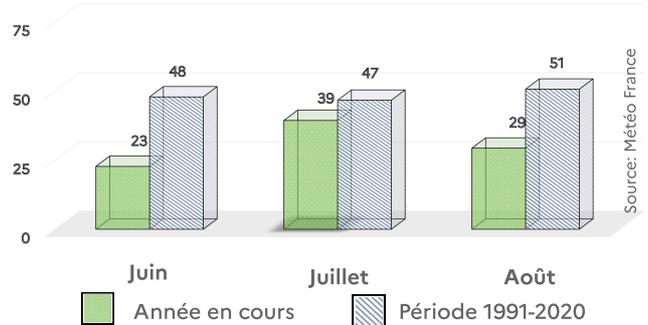
Printemps et été très secs, cumuls très inférieurs aux moyennes de saison



Températures très élevées lors des 2 épisodes caniculaires de juin et août

Pluviométrie des 3 derniers mois (mm)

Moyenne entre La Roche-sur-Yon, La Rochelle et Niort



Cours d'eau et nappes



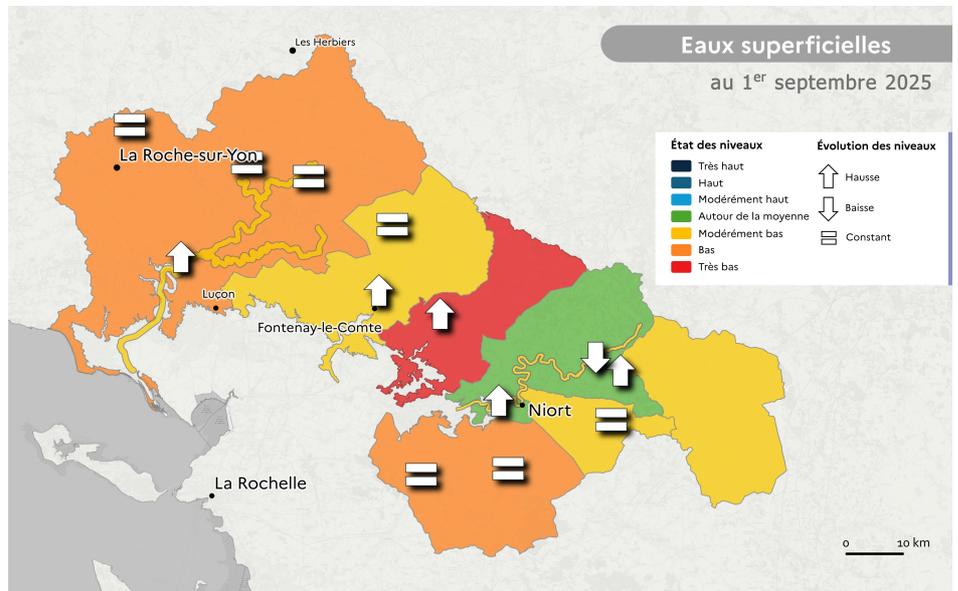
Niveaux stables en fin de mois (baisse importante entre le 1^{er} et le 29)

Situation défavorable



Les débits sont remontés fin août suite aux pluies du 29 au 31

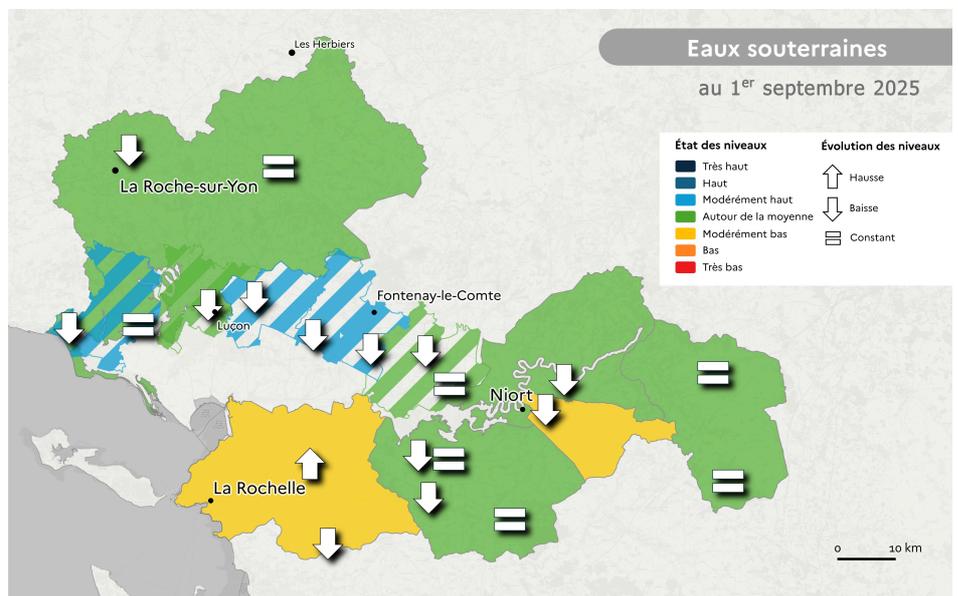
Les nappes et les cours d'eau du territoire sont très réactifs, leur vidange ou remplissage sont donc très corrélés aux précipitations.



Baisse globale des niveaux des nappes



Les niveaux sont proches de la moyenne, la dynamique est similaire à celle observée habituellement



ATTENTION : Les niveaux sont calculés avec des piézomètres influencés par des prélèvements. Un niveau haut ne signifie pas nécessairement un bon état.



Zone humide

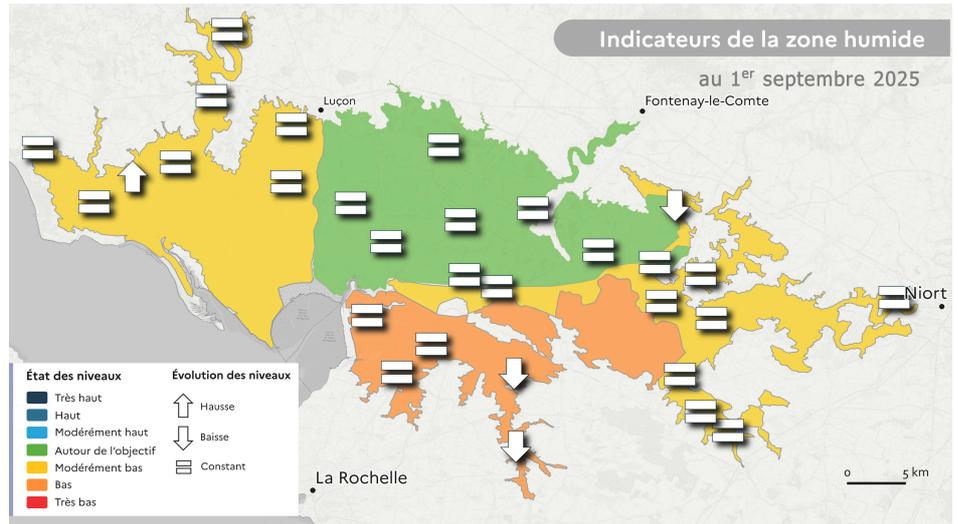


Niveaux en dessous des objectifs, sécheresse marquée au niveau des Autizes et au sud du territoire

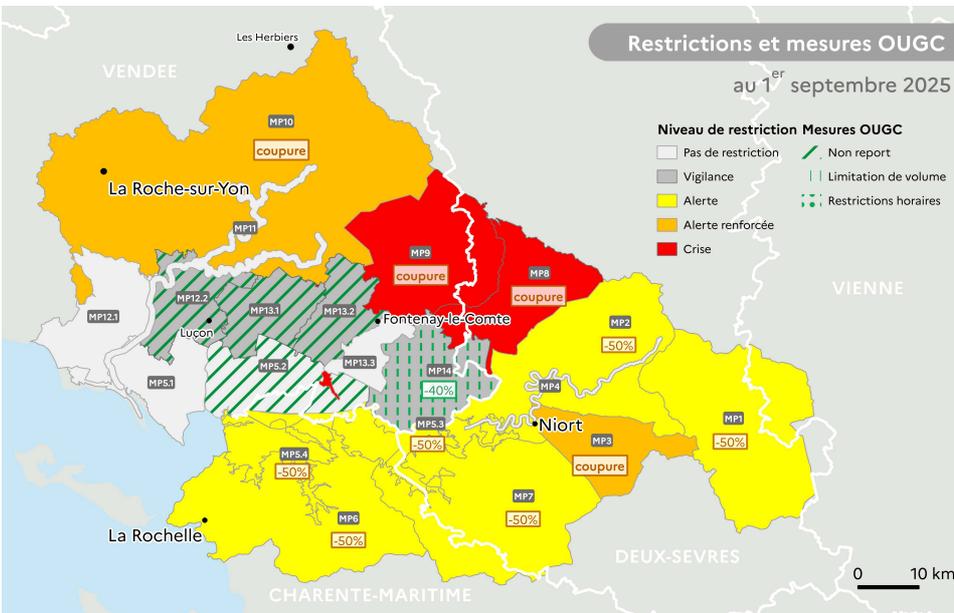


Tendance stable (avec de nombreux assècs)

Les contrats de marais et règlements d'eau définissent des cotes plafond et plancher pour une gestion optimale des niveaux d'eau.



Restrictions sécheresse



Irrigation

Fortes restrictions sur la quasi-totalité du territoire (hors Vendée nappe et Lay nappe)

Prise de mesures de gestion collective pour l'irrigation par l'OUGC et ses OUGC délégués



Eau potable

Alerte renforcée en Deux Sèvres (société des eaux du Niortais)
Vigilance sur les autres territoires



Éléments de méthodologie

Pour classifier les états des eaux superficielles et souterraines, l'EPMP s'est appuyé sur la méthodologie de calcul utilisée par le BRGM (IPS) pour l'analyse des niveaux de nappes souterraines, en y apportant certaines adaptations. Le niveau est considéré comme constant si l'écart entre le début et la fin de mois correspond à moins de 5 % de l'écart moyen annuel entre les hautes et les basses eaux (ex : si les hautes eaux sont en moyenne 10 m au dessus des basses eaux, l'écart doit être de plus de 50 cm pour être dit significatif). **La quasi-totalité des piézomètres sont influencés, les moyennes sont donc représentatives de la situation depuis le début de l'irrigation (1980) mais pas de l'état "naturel" de la masse d'eau.**

Pour la zone humide, l'état des niveaux est évalué à partir des fuseaux de gestion des contrats de marais et règlements d'eau. L'analyse évalue si les niveaux observés sont proches des cotes objectifs (+/- 10 cm).



Informations niveau d'eau:
siemp.epmp-marais-poitevin.fr
www.epmp-marais-poitevin.fr



Informations sécheresse :
vigieau.gouv.fr